

TWO STROKE AGRI

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 28/12/2011

Remplace la fiche: 07/10/2009

Version: 3.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : TWO STROKE AGRI
Code du produit : 1909
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Traitement industriel, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive
Utilisation dans un système fermé
Catégorie fonction ou usage : Lubricants and additives

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V.
Georges Gilliotstraat, 52
2620 Hemiksem - Belgïë
T 0032 (0)3 870 00 00 / 0476/23 33 14
info@wolfoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : 0032 (70) 245 245

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B-1120 Brussels	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Phrases extra : Contient du MOB calcium branched chain alkyl phenate. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/546/CEE
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatics (2-25%)	(Numéro d'identification UE) 919-164-8	5 - 10	Xn; R65-66-52/53
MOB Calcium branched chain alkyl phenate		0,1 - 0,25	Xi; R43
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromatics (2-25%)	(Numéro d'identification UE) 919-164-8	5 - 10	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
MOB Calcium branched chain alkyl phenate		0,1 - 0,25	Non classé

Textes des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

TWO STROKE AGRI

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Mesures de premiers secours pas nécessaires. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. |
| Premiers soins après contact oculaire | : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. |
| Premiers soins après ingestion | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|--|--|
| Symptômes/lésions après inhalation | : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/lésions après contact oculaire | : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|---|
| Agents d'extinction appropriés | : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|------------|---|
| Réactivité | : Aucun(es) dans des conditions normales. |
|------------|---|

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |
| Instructions de lutte incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. |
|--------------------------|---|

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. |
|--------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour rétention | : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes. |
| Procédés de nettoyage | : Déturgent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr. |
| Autres informations | : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. |

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. |
| Température de manipulation | : < 40 °C |
| Mesures d'hygiène | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|-------------------------|---|
| Température de stockage | : < 40 °C |
| Lieu de stockage | : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |

TWO STROKE AGRI

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres indications : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.



Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps

: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection voies respiratoires

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: rouge.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C @ ASTM D92
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 882 kg/m ³ @ 15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 77 mm ² /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

TWO STROKE AGRI

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Irritation	: Non classé
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à doses répétées	: Non classé
Carcinogénité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

TWO STROKE AGRI

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions pour l'Annexe XVII

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

TWO STROKE AGRI

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.